



Code de Conduite des Fournisseurs

Code de conduite pour les fournisseurs
du groupe Amiblu

- Prendre ses responsabilités ensemble -

Amiblu



La conformité nous concerne tous

Pour nous, il va de soi que toutes les personnes impliquées respectent les lois et les réglementations des États dans lesquels elles opèrent et qu'elles remplissent leurs obligations de manière fiable. Nous attendons de nos partenaires commerciaux non seulement qu'ils respectent ces règles, mais aussi qu'ils assument leur responsabilité écologique et sociale.

Nos valeurs

Nous vivons de la confiance de nos clients, de nos employés, de nos propriétaires et du public, ainsi que de la performance et de l'intégrité de notre groupe. Grâce à nos activités dans le domaine des tubes et des matériaux de construction, nous sommes leaders dans de nombreux pays européens, mais aussi sur d'autres continents.

Un pilier important de notre réussite est que nous avons toujours considéré un comportement responsable et conforme à la loi comme un élément indispensable de notre culture d'entreprise. Nous ne faisons aucun compromis en matière de morale, d'éthique, d'environnement et de sécurité.

Nos principes

C'est pourquoi, au-delà de nos frontières, de nos cultures et de nos langues, nous avons élaboré un « code de conduite » pour TOUS nos employés. Ce document fixe des principes éthiques et moraux ainsi que les directives internes de notre groupe –les respecter est notre priorité absolue !

Car l'intégrité de chacun est indispensable et constitue la clé du succès de notre entreprise. Un comportement conforme à la loi et à l'éthique protège contre des risques juridiques et économiques considérables et renforce la réputation et la confiance dans notre entreprise.

Nos attentes

Mais cela ne concerne pas seulement nos propres employés. Chaque partenaire commercial fait partie intégrante de notre stratégie d'entreprise responsable et façonne la réputation de notre entreprise par sa apparence, son comportement et ses actions.

Dans le présent code de conduite pour les fournisseurs, nous avons donc indiqué nos principes que nous respectons en vue d'une collaboration juridiquement sûre, durable et responsable.



Responsabilité envers les partenaires commerciaux

Respect des lois et des normes

Nous supposons que nos fournisseurs respectent toutes les lois, réglementations gouvernementales et autres dispositions applicables à leurs activités. Cela inclut le respect des règles relatives à l'exportation et un contrôle adéquat des exportations (respect et prise en compte des embargos, etc.).

Nous attendons des dossiers financiers, comptables et commerciaux transparents, qui reflètent pleinement et précisément toutes les transactions et opérations et qui sont conformes aux lois, principes comptables et pratiques courantes en vigueur.

Enfin, nous attendons également un traitement confidentiel des informations sensibles et des données.

Pas de corruption ni de pots-de-vin

Nous ne tolérons aucun comportement de corruption ou de criminalité économique dans le cadre de tous les types d'activités commerciales et de nos actions et activités d'entreprise. Nos fournisseurs ne sollicitent pas de cadeaux, de services personnels ou de faveurs de la part de partenaires commerciaux. Nos fournisseurs n'acceptent pas et n'offrent pas non plus d'avantages personnels ou de gratifications de la part ou à l'égard de partenaires commerciaux qui pourraient compromettre une décision objective et équitable.

Concurrence loyale

Les accords et conventions de toute nature qui entravent la concurrence libre et loyale ne sont pas un moyen adéquat pour réaliser des projets. Nos fournisseurs s'engagent à respecter les réglementations pertinentes et, par conséquent, à créer un environnement commercial ouvert, équitable et compétitif. Vous ne participez à aucun accord relevant du droit des cartels (par exemple sur les prix, les marchés ou les segments de clientèle) ni à aucune autre pratique commerciale déloyale.

Prévention des conflits d'intérêts

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils veillent à ce que leurs relations ou intérêts personnels n'aient pas d'incidence sur leurs activités commerciales. Tout conflit d'intérêts (potentiel) doit être immédiatement signalé afin que des mesures appropriées puissent être prises conjointement pour le résoudre.

Responsabilité envers les personnes



Respect des droits de l'homme et du droit du travail

Nos fournisseurs respectent les droits de l'homme reconnus au niveau international et s'engagent notamment à respecter la Charte des droits de l'homme de l'ONU ainsi que les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les lois et dispositions locales relatives au droit du travail et au droit social, notamment en ce qui concerne les heures de travail et de repos, ainsi que le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, sont respectées et observées.



Santé et sécurité au travail

La sécurité et la santé des personnes sont pour nous une priorité absolue. Les fournisseurs doivent donc offrir à leurs employés un lieu de travail sain et sûr et se conformer aux exigences légales. Le libre accès à l'eau potable, aux installations sanitaires, à une protection appropriée contre l'incendie, à l'éclairage, à la ventilation et, si nécessaire, à des équipements de protection individuelle adaptés doit être possible.



Pas de discrimination ni de harcèlement

Nous encourageons un environnement marqué par le respect mutuel, l'estime et la tolérance. Nous ne tolérons aucun comportement discriminatoire ou irrespectueux et nous nous opposons fermement à toute forme de harcèlement moral. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils promeuvent l'égalité des chances et interdisent toute discrimination, notamment en matière de recrutement, de rémunération, de promotion ou d'octroi de formations. Nos fournisseurs respectent la diversité culturelle et individuelle et traitent chaque employé avec respect et dignité.



Pas d'exploitation ni de travail forcé

Il est strictement interdit à nos fournisseurs de recourir au travail forcé, au travail des enfants ou à toute autre forme d'exploitation, de mépris ou de traite des êtres humains. Tous les employés sont rémunérés de manière équitable et appropriée par le fournisseur pour le travail fourni, les dispositions légales relatives au salaire minimum devant être impérativement respectées. Lorsqu'un salaire minimum légal n'existe pas ou qu'il est suffisant pour répondre aux besoins de base, des salaires équivalents sont versés pour garantir un niveau de vie décent.

Responsibility towards our Environment

Responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement

Nous assumons notre responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement et l'ancrage des aspects sociaux et environnementaux dans l'approvisionnement et l'attribution des marchés. C'est pourquoi nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes normalisés ici et les dispositions légales déterminantes.

En outre, nous supposons que nos fournisseurs communiquent également le contenu du présent code à leurs fournisseurs et que ceux-ci s'engagent également à respecter les principes.

Protection de l'environnement et développement durable

Nos fournisseurs s'engagent à respecter toutes les lois environnementales, les réglementations gouvernementales et les normes en vigueur. Nos fournisseurs veillent à utiliser des technologies respectueuses de l'environnement, à préserver les ressources naturelles et à motiver tous leurs collaborateurs à agir dans le respect de l'environnement. Les processus internes et les stratégies commerciales reflètent une politique environnementale durable.

Sécurité et qualité des produits

Nous sommes synonymes de haute qualité et de professionnalisme envers nos clients. C'est pourquoi nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils fournissent des prestations professionnelles et de qualité.

Nos fournisseurs respectent toutes les prescriptions et directives applicables en matière de sécurité des produits, en particulier les prescriptions légales concernant la sécurité, l'étiquetage et l'emballage des produits ainsi que l'utilisation de matériaux et de substances dangereux. Nos partenaires répondent en outre à des normes de qualité en vigueur et s'efforcent d'améliorer constamment leurs produits.

Conséquences en cas de non-respect

Les infractions aux règles de comportement et aux principes normalisés ici ne sont pas seulement contraires à nos valeurs et à nos exigences éthiques, elles nous portent aussi durablement préjudice et peuvent entraîner pour nous [de multiples conséquences et sanctions](#).

C'est pourquoi Amiblu intervient en cas de violation des dispositions normalisées ici et prend des sanctions appropriées en cas de non-respect de nos principes ou d'infractions. Cela comprend également la possibilité de mettre fin à des relations d'affaires de manière extraordinaire et de dénoncer des comportements pénalement répréhensibles aux autorités compétentes.

Contact & Interlocuteur

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils signalent immédiatement toute préoccupation pertinente ou toute violation observée des principes et des règles de conduite normalisés ici. Pour ce faire, la [Compliance Organisation](#) organisation de la conformité à l'échelle du groupe (interlocuteurs : voir ci-dessous) est à disposition. Nous avons

également lancé notre système de signalement anonyme « [Tell it Cody](#) » auquel nos fournisseurs peuvent également s'adresser en toute confidentialité via notre site Web.



Tell it Cody

Service de Compliance

compliance@amiblu.com
Tel.: +43 463 482424

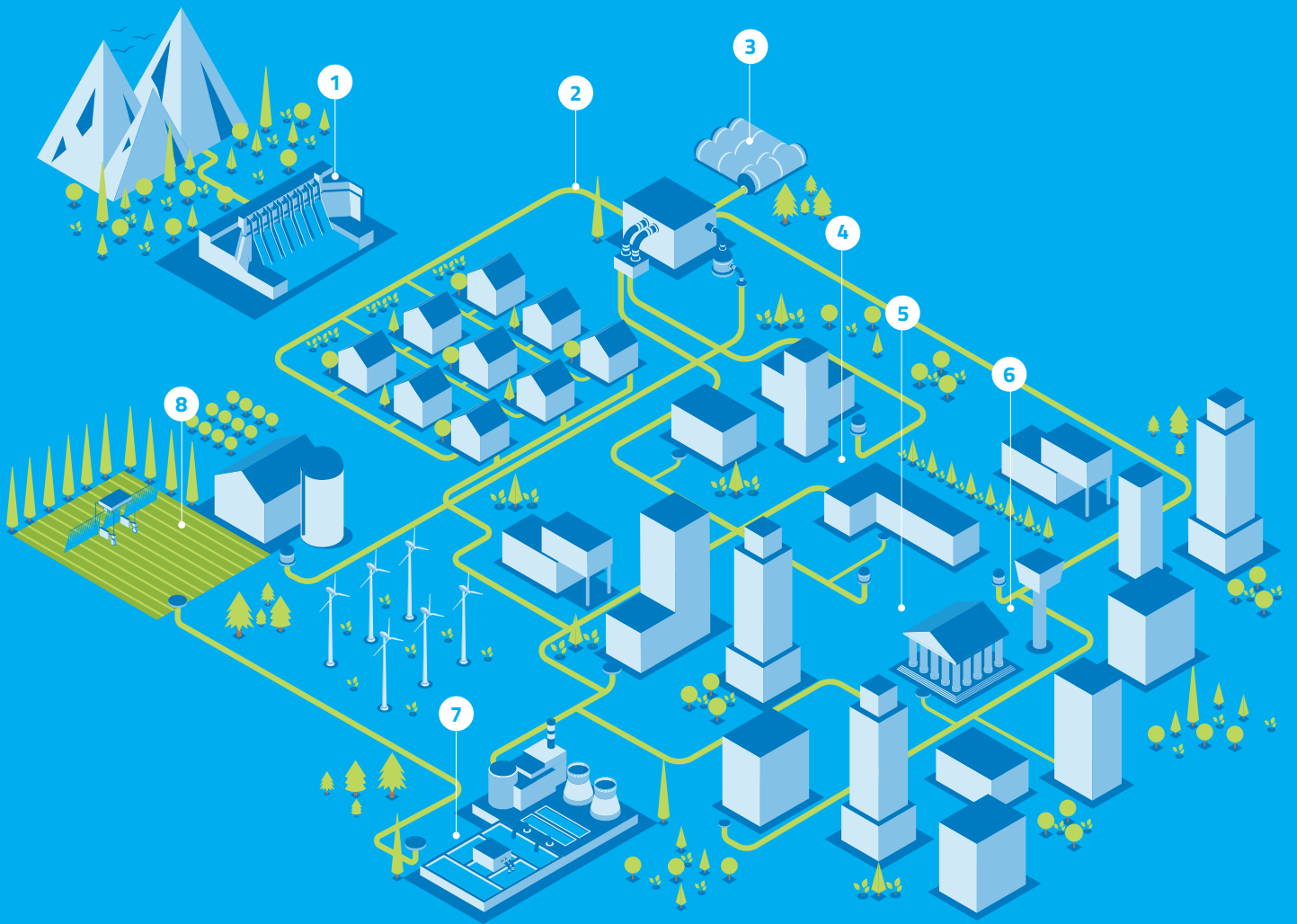
Sterneckstraße 19
9020 Klagenfurt am Wörthersee

Martina Sebastian
Legal Counsel

martina.sebastian@amiblu.com
Mobile: +43 664 886 62446

Valorisons l'eau, engageons-nous.

1. Hydroélectricité
2. Eau potable
3. Réservoirs de stockage
4. Assainissement et eaux pluviales
5. Réhabilitation avec tuyaux NC
6. Microtunnelage
7. Industrie
8. Irrigation et eau brute



Amiblu Holding GmbH
www.amiblu.com | +43.463.48 24 24 | info@amiblu.com

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite sous quelque forme ou quelque motif que ce soit sans autorisation préalable. Nous nous réservons le droit de modifier les données, notamment les données techniques, sans préavis. Les informations de cette brochure sont données à titre indicatif et doivent être vérifiées pour chaque cas particulier et révisées quand nécessaire. Les informations données ne nous engagent pas et doivent donc être vérifiées. Si nécessaire, elles doivent être révisées individuellement. Amiblu, et les sociétés qui lui sont affiliées, ne sont pas responsables des déclarations publicitaires contenues dans cette brochure. Amiblu précise notamment que les déclarations publicitaires peuvent ne pas refléter les caractéristiques réelles du produit et qu'elles sont uniquement destinées à des fins publicitaires. Par conséquent, ces déclarations ne font pas partie d'un quelconque contrat d'achat des produits décrits dans le présent document.
© Amiblu Holding GmbH, Publication: 03/2026 | Édition 1.0 | SCoC (FR)